

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 29 JANVIER 2025

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement pour la réfection et création de trottoirs et de cheminements piétons ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 21 Janvier 2025;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la SARL PMTP 05 (05000 GAP) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes ;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un Accord-cadre à Bons de commande pour la réfection et création de trottoirs et de cheminements piétons avec la SARL PMTP (05000 GAP).

Article 2 :

Le présent Accord-cadre est conclu pour le Groupement de Commandes du Gapençais.
Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

	Minimum HT	Maximum HT
Ville de Gap	0 €	600 000 €
Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance	0 €	200 000 €
Total	0 €	800 000 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.
Chacun des membres du groupement étant chargé de l'exécution de sa part de marché, les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets généraux.

Article 3 :

L'accord-cadre est conclu pour la période initiale de 1 an renouvelable 3 fois à compter de la date de notification du contrat.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur de la Voirie sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 29 JANVIER 2025

Le Maire-Adjoint

lv
Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 31.01.2025
Publié ou notifié le : 31.01.2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_01_44
Objet :	MAPA 3 - Accord-cadre à Bons de commande pour la réfection et création de trottoirs et de cheminements piétons avec la SARL PMTP (05000 GAP).
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-29 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20250129-D2025_01_44-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	965 o
Nom métier : 005-210500617-20250129-D2025_01_44-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	52.1 Ko
Nom original : D_16041.pdf		
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20250129-D2025_01_44-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 janvier 2025 à 08h36min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 janvier 2025 à 08h36min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 janvier 2025 à 08h36min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 janvier 2025 à 08h43min54s	Reçu par le MI le 2025-01-31

